

# ANIMATION D'OPÉRATION COORDONNÉE D'ÉCHANGES PARCELLAIRES A L'AMIABLE DE SAVIGNY-MONTPINCHON (50)

Regrouper et rapprocher le parcellaire des bâtiments d'exploitations



## LES POINTS DE REPÈRES

### Situation



Communes de Savigny et de Montpinchon  
992 habitants

### Porteur du projet

Conseil Départemental de la Manche

### Calendrier

Mars 2011 - septembre 2014

### Partenaires

GVA de Cerisy-la-Salle, Communes de Savigny et de Montpinchon, Chambre d'agriculture, notaire, géomètres, SAFER

## PRÉSENTATION ET OBJECTIF GÉNÉRAL

Les échanges parcellaires à l'amiable permettent de regrouper des parcelles agricoles et de les rapprocher des bâtiments d'exploitation. L'animation d'une opération coordonnée permet d'intégrer de nombreux agriculteurs, enclenche une dynamique locale et instaure une procédure précise comprenant l'intervention de tous les acteurs.



## CONTEXTE ET ENJEUX

De nombreuses exploitations sont confrontées à la dispersion de leurs parcelles et à leur éloignement vis-à-vis des bâtiments d'exploitation. Les conséquences sur l'élevage sont connues (temps de trajet plus long pour la gestion des troupeaux, surconsommation énergétique, gêne de circulation accrue, gestion difficile des effluents d'élevage, rotations agronomiques figées, ...).

A l'échelle du territoire, la dispersion du parcellaire est un frein à l'installation de jeunes agriculteurs. Les surfaces agricoles sont également fragilisées face à l'urbanisation. Les réseaux routiers peuvent être détériorés par le passage répété d'engins lourds. Les conflits d'usage et les problèmes de voisinage s'accroissent. L'éloignement des parcelles encourage le maintien de cultures fourragères ou céréalières au détriment de l'herbe. Ceci s'observe même en zone sensible (périmètre de captage d'eau, zone humide, forte pente...), alors que l'herbe protège les sols de l'érosion et régule l'évacuation de l'eau.

Afin de remédier à ces surcoûts économiques, sociaux et environnementaux, les échanges parcellaires constituent un dispositif souple, pouvant être actionné à tout moment, au service des agriculteurs et des territoires.

## DÉMARCHE

La Chambre d'agriculture anime l'opération coordonnée d'échanges parcellaires auprès des agriculteurs, des propriétaires et de tous les acteurs intervenant dans la démarche (Conseil départemental, notaire, géomètre, élus locaux). La durée de l'opération est de 3 à 4 ans.

En étroite relation avec les acteurs la Chambre d'agriculture procède aux étapes suivantes :

Phase 1

- **Préparation de l'opération** : définition partagée du déroulement de la démarche et du rôle des acteurs, réalisation des diagnostics cartographiques des besoins.

Phase 2

- **Réalisation de projets de regroupement parcellaire entre agriculteurs.**

Phase 3

- **Obtention de l'accord des propriétaires et formalisation des échanges.**

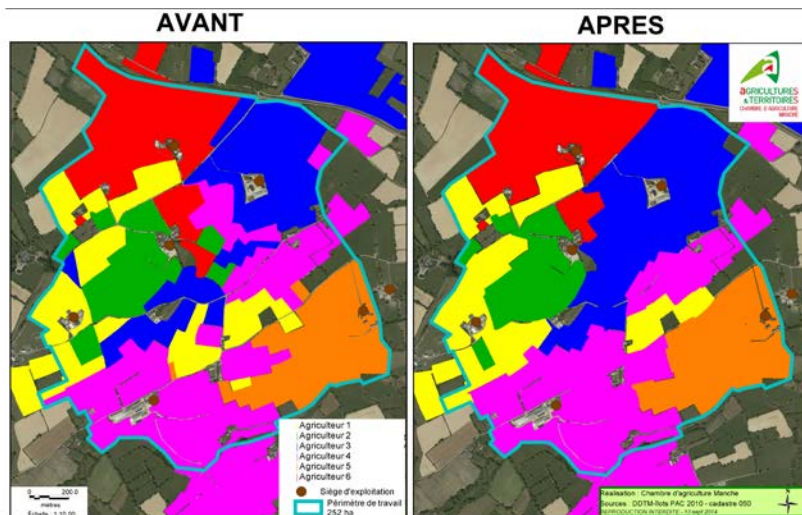


## FACTEURS DE RÉUSSITE

- Un agriculteur qui coordonne un groupe d'agriculteurs.
- Des agriculteurs motivés qui participent activement.
- Des élus locaux qui portent le projet.
- Une procédure opérationnelle.
- Des propriétaires en accord avec le projet.

## RÉSULTATS

- 74 ha, soit 138 parcelles, échangés entre 27 exploitations et 41 propriétaires,
- 77 % des surfaces échangées en mode multilatéral (au-delà de 2 agriculteurs),
- 60 % des agriculteurs du territoire bénéficiaires de l'opération,
- La moitié des surfaces échangées appartenant à un propriétaire non exploitant contre 0 ha sans opération coordonnée,
- Davantage de surfaces pâturables, notamment pour les vaches laitières.



## PERSPECTIVES

Les échanges parcellaires peuvent être actionnés à tout moment après la fin de l'opération coordonnée. Echanges en propriété, de fermiers ou en jouissance : tout type d'échange relève d'une démarche volontaire entre au moins deux agriculteurs, sur laquelle les propriétaires et les locataires ont toujours la main.



**Benoît DURAND, agriculteur et conseiller municipal à Savigny.**

« Dans le cadre d'une opération collective, les agriculteurs ont davantage de possibilités, A peut échanger avec B, lequel va échanger avec C, et ce dernier échangera avec A ou D. »